Nations Unies S/PV.8099



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8099e séance

Mardi 14 novembre 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Cardi	(Italie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Gueguen
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Kyslytsya
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation en Somalie

Lettre datée du 2 novembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée (S/2017/924)

Lettre datée du 2 novembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée (S/2017/925)

17-38022 (F)





La séance est ouverte 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Lettre datée du 2 novembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée (S/2017/924)

Lettre datée du 2 novembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée (S/2017/925)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de Djibouti, de l'Érythrée et de la Somalie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Osman Saleh, Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil de sécurité sont saisis du document S/2017/945, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/924, qui contient une lettre datée du 2 novembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, et sur le document S/2017/925, qui contient une lettre datée du 2 novembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Fédération de Russie

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 11 voix pour, zéro voix contre et 4 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2385 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2385 (2017), qui reconduit le régime de sanctions concernant l'Érythrée et la Somalie pour 12 mois supplémentaires. Ce régime revêt une importance vitale pour la région, parce qu'il empêche les Chabab de mettre la main sur des armes et des fonds et qu'il contribue à promouvoir la paix et la stabilité dans toute la Corne de l'Afrique.

Cela étant, nous avons également conscience que les sanctions concernant l'Érythrée suscitent des divergences de vues entre les membres du Conseil, aussi avons-nous travaillé d'arrache-pied, en notre qualité de rédacteur, pour trouver un équilibre entre ces opinions. La résolution adoptée aujourd'hui est un texte mesuré, qui prend en compte ces points de vues divergents et tente de les rapprocher. Nous sommes déçus que certains membres du Conseil n'aient pas pu se rallier à la résolution d'aujourd'hui, mais je tiens à remercier tous les membres du Conseil de leur coopération et de leurs contributions durant la rédaction du texte.

En dépit de ces dissentiments, le travail important du régime de sanctions se poursuivra. En Somalie, il continuera de prévenir les flux d'armes illicites et le financement des groupes terroristes; il contribuera à préserver les ressources de la Somalie, qui pourront ainsi servir au développement économique du pays; et il aidera à renforcer les Forces nationales de sécurité somaliennes en leur donnant accès au matériel et à l'appui nécessaires pour mettre en place un système plus robuste de gestion des armes et des munitions. En adoptant cette résolution, nous avons également adopté des mesures supplémentaires d'appui à la Somalie. Le

texte prie le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée de recommander d'autres mesures que nous pouvons prendre à l'encontre de ceux qui continuent de financer les Chabab en violant l'embargo sur le charbon de bois, ainsi que des mesures supplémentaires pour empêcher que certains précurseurs chimiques ne parviennent jusqu'aux Chabab.

Grâce à ces mesures, tant les nouvelles que celles déjà en place, le régime de sanctions continuera d'appuyer les progrès importants que la Somalie a accomplis cette année, notamment au regard de la Conférence de Londres qui s'est tenue en mai, et nous attendons avec intérêt les réunions prévues en décembre à Mogadiscio, qui énonceront de nouveaux jalons importants pour instaurer la stabilité et la prospérité en Somalie. Ce sont là des efforts que nous devrions tous soutenir. Nous ne laisserons pas des groupes terroristes tels que les Chabab saper ces progrès en perpétrant des attaques aveugles contre les civils.

Concernant l'Érythrée, la résolution prend acte de la tournure favorable qu'ont pris les événements cette année. À la frontière avec Djibouti, aucun acte de provocation n'a été constaté à la suite du retrait des forces qatariennes, et nous nous félicitons que, de nouveau, le Groupe de contrôle n'ait trouvé aucune preuve irréfutable d'un appui érythréen aux Chabab. Par ailleurs, nous saluons les efforts que le Qatar a déployés jusqu'ici dans le processus de médiation. Je suis sûr que tous les membres du Conseil sont prêts à dialoguer constructivement avec l'Érythrée, mais cet effort doit être réciproque. Dans cet esprit, la résolution indique clairement la voie que l'Érythrée doit suivre pour respecter pleinement l'embargo sur les armes et pour coopérer sans réserve avec le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, ainsi qu'avec le Groupe de contrôle, de sorte que nous puissions en être certains.

En tant que rédacteur, nous sommes prêts à apporter notre appui au Kazakhstan, qui préside le Comité des sanctions, afin qu'il amorce ce dialogue, et j'espère que tous les membres du Conseil se joindront à moi pour encourager vivement l'Érythrée à sortir de son isolement.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2385 (2017), qui reconduit pour une année le mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée. Il faut rendre hommage au Royaume-Uni qui a déployé énormément d'efforts pour faciliter l'élaboration de la résolution et tenter de prendre en compte, dans toute la mesure possible, des observations et contributions des membres du Conseil.

Ce régime de sanctions est d'une importance cruciale pour la paix et la stabilité régionales, et il faut accorder une grande attention à son application intégrale et effective. À cet égard, le Groupe de contrôle a indiscutablement fourni des informations et des analyses détaillées dans ses derniers rapports annuels sur la Somalie et l'Érythrée (S/2017/924 et S/2017/925, respectivement), et le Conseil de sécurité devrait saisir cette occasion pour remercier le Groupe de ses efforts dévoués en vue de contrôler l'application du régime des sanctions.

Nous pensons qu'il convient de remercier ceux qui ont voté pour la résolution 2385 (2017), car nous comprenons leur geste comme une expression de leur attachement à la paix et à la sécurité dans la Corne de l'Afrique – une région qui a cruellement besoin d'un répit ne serait-ce que temporaire face au nombre écrasant de conflits qui l'affectent. Nous leur sommes donc extrêmement reconnaissants, non pas parce que nous aimons les sanctions, mais parce que, pour le moment, il n'y a pas d'autre solution pour mettre un coup d'arrêt aux actes menant à la déstabilisation, un fait qu'il est impossible d'ignorer dans les rapports du Groupe de contrôle.

En ce qui concerne la situation en Somalie, l'influence grandissante d'Al-Qaida et de l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) est une source de grave préoccupation qui nous donne encore plus de raisons de continuer à intensifier nos efforts pour combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. Toutefois cela ne peut être possible sans fournir le soutien nécessaire aux forces de sécurité nationales somaliennes et à la Mission de l'Union africaine en Somalie. Nous ne pouvons pas nous permettre de tenir pour acquis les avancées en matière de sécurité réalisées ces dernières années, car, comme nous l'avons vu récemment, elles peuvent facilement être inversées en l'absence d'un appui et d'un engagement internationaux soutenus.

Pour ce qui est de l'Érythrée, malgré les pressions de plus en plus insistantes qui ont été exercées à l'approche du renouvellement des mandats, nous n'avons constaté aucun changement dans les activités déstabilisatrices de ce pays dans la région. Il continue de violer l'embargo sur les armes et de soutenir les groupes d'opposition armés opérant dans la région. S'appuyant

sur des preuves concordantes, le Groupe de contrôle a très bien détaillé dans quelle mesure l'Érythrée continue de violer le régime de sanctions en ignorant totalement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cette situation ne peut ni ne doit être prise à la légère.

Pour ce qui est de fournir des preuves irréfutables du soutien de l'Érythrée aux Chabab, nous comprenons que le travail est toujours en cours, étant donné que le Groupe de contrôle n'a pas encore été en mesure de tirer de conclusion définitive de l'enquête qu'il est en train d'effectuer. Toutefois, il n'exclut pas un appui de l'Érythrée aux Chabab. Il faut bien comprendre que, selon le rapport, le Groupe de contrôle sur l'Érythrée n'a pas trouvé de preuves irréfutables. Mais, l'absence de preuves irréfutables ne signifie nullement qu'il n'existe aucune preuve, surtout quand on considère que le Groupe de contrôle n'a pas été autorisé à se rendre en Érythrée. Nous devrions donc autoriser le Groupe de contrôle à mener à bien son enquête.

L'Érythrée a continué d'entraver l'application de la résolution 1862 (2009). Il faut lui demander de clarifier la situation concernant les derniers prisonniers de guerre djiboutiens. L'Érythrée, qui n'a même pas reconnu l'existence de ces prisonniers de guerre, a pourtant déclaré à un moment donné qu'ils étaient morts. Nous rappelons que le bilan à mi-parcours du rapport final indiquait que ces prisonniers pourraient encore être en vie, ce qui contredit les déclarations de l'Érythrée. Par conséquent, il incombe à l'Érythrée de clarifier la situation concernant les derniers prisonniers de guerre, conformément à ses obligations conventionnelles et à la résolution 2385 (2017) que nous avons adoptée aujourd'hui.

L'Érythrée n'a pas non plus répondu de manière constructive à la demande du Groupe de contrôle de se rendre dans la zone contestée entre Djibouti et l'Érythrée pas plus qu'à celle de la mission d'enquête de l'Union africaine formulée après le retrait des forces qatariennes. La visite à Djibouti a déjà eu lieu, mais on attend toujours une réponse positive pour ce qui est de la partie érythréenne. Cela montre bien que l'Érythrée n'a aucune envie de s'acquitter de ses obligations. Alors que d'autres pays également sous le coup d'un régime de sanctions essaient de coopérer autant que possible, l'Érythrée, elle, n'a jusqu'ici montré aucune volonté ni intention d'apporter au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) concernant la Somalie et l'Érythrée et au Groupe de contrôle la coopération voulue. Nous devons nous demander pourquoi l'Érythrée continue de refuser d'autoriser le Comité des sanctions et le Groupe de contrôle à se rendre à Asmara. Cela n'a vraiment aucun sens hormis si elle a quelque chose à cacher. Un pays qui veut désespérément que les sanctions soient levées devrait en toute logique coopérer au maximum, mais cela ne semble pas être le cas. Certains pourraient être enclins à ne pas en tenir compte, mais ils ignoreraient alors à quel point cet aspect est primordial pour la paix et la sécurité régionales.

Une nouvelle fois, le Conseil engage l'Érythrée à faciliter la visite du Président du Comité des sanctions et du Groupe de contrôle. Nous espérons que ces visites finiront par avoir lieu, et encore plus que l'Érythrée choisira de vivre en paix avec Djibouti et avec l'Éthiopie, ce qui, nous le savons, ne fera pas plaisir à certains, mais qui est dans l'intérêt supérieur des peuples de ces trois pays, et de la région, en général. Nous attendons ce jour avec beaucoup d'espoir.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis d'expliquer les raisons pour lesquelles ma délégation s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2385 (2017) relative au renouvellement des sanctions contre la Somalie et l'Érythrée et à la prorogation du mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée.

Nous aurions aimé que le libellé de cette résolution soit plus équilibré, plus objectif et prenne en compte ce dont il est fait mention dans le rapport du Groupe de contrôle (S/2017/925), en particulier pour ce qui est de l'absence absolue de preuve du soutien de l'Érythrée aux Chabab, et ce pour la quatrième année consécutive, alors qu'il s'agit là de la raison principale pour laquelle des sanctions ont été imposées contre l'Érythrée en 2009.

À cela s'ajoute ce que dit le rapport au sujet de l'appui aux groupes d'opposition armés, or il s'agit d'un problème de nature régionale qui doit être traité sans parti pris et de manière à s'attaquer à ses causes profondes et réelles afin d'en finir avec le phénomène des groupes armés régionaux non étatiques qui sont une des raisons de l'instabilité de la région. Nous aurions voulu que la résolution soit l'occasion de revoir les sanctions contre l'Érythrée sur la base de critères clairs qui auraient permis, d'une part, à l'Érythrée de continuer à coopérer avec le Conseil de sécurité de manière à renforcer la paix et la stabilité dans la Corne de l'Afrique et, d'autre part, de tenir compte des préoccupations de toutes les parties de la région, notamment en ce qui concerne les

questions humanitaires. Cela aurait permis par exemple de régler la question des soldats djiboutiens disparus et de redoubler d'efforts en vue du règlement pacifique du différend frontalier entre l'Érythrée et Djibouti.

Je tiens également à affirmer que l'abstention de l'Égypte est conforme à notre position claire sur la question des sanctions, à savoir qu'elles ne sont pas une fin en soi. Il s'agit là de mesures temporaires auxquelles on n'a recours que dans des circonstances exceptionnelles pour parvenir à un résultat politique. Les sanctions ne doivent pas durer indéfiniment, sans aucune limite fixée. Elles doivent également être suffisamment souples pour qu'elles puissent être revues en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Malgré les efforts que nous avons consentis et notre volonté de faire preuve de souplesse pour parvenir au consensus, le projet présenté ne tient pas compte des propositions faites par différents membres, notamment celles de l'Égypte, qui reflètent ce que je viens d'énoncer. C'est pourquoi il nous était impossible de voter pour la résolution 2385 (2017).

En ce qui concerne la Somalie, nous réaffirmons l'importance de maintenir le régime de sanctions tel qu'énoncé dans la résolution pour empêcher que des armes ne tombent aux mains de terroristes et couper l'appui financier et matériel qui leur est fourni, aux fins d'éliminer le terrorisme et de renforcer la paix et la stabilité en Somalie.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : À l'instar des autres membres du Conseil, nous souhaitons voir le plus rapidement possible l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Somalie et en Érythrée, ainsi que dans la Corne de l'Afrique dans son ensemble, mais nous avons dû nous abstenir dans le vote sur la résolution 2385 (2017) pour les raisons suivantes.

Les principales raisons qui ont conduit à l'imposition de mesures restrictives à l'encontre d'Asmara en 2009 comprenaient l'appui de l'Érythrée au groupe terroriste des Chabab, le différend frontalier entre Djibouti et l'Érythrée, le soutien apporté par Asmara aux groupes armés luttant contre Djibouti et l'Éthiopie, et l'absence de coopération de la part de l'Érythrée avec le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée.

En huit ans, la situation sur le terrain a véritablement changé. Pour la quatrième année consécutive, le Groupe de contrôle a conclu dans son rapport qu'il n'existait aucune preuve irréfutable d'un appui de l'Érythrée aux Chabab. Pour ce qui est des allégations selon lesquelles les Érythréens soutiendraient des groupes armés régionaux, le même rapport d'experts affirme que cet appui est non seulement fourni par Asmara, mais par presque tous les États de la région. En d'autres termes, le problème a une véritable dimension régionale, et il serait injuste d'accuser uniquement l'Érythrée d'être responsable de la déstabilisation de la région. Nous voudrions appeler l'attention du Conseil sur le fait que certains groupes armés mentionnés par le Groupe de contrôle ont leur siège dans les capitales de pays dont les délégations sont assises autour de cette table. Nous constatons donc que certaines des raisons qui ont motivé l'adoption de sanctions à l'encontre de l'Érythrée n'existent plus, tandis que le régime des sanctions, lui, reste inchangé.

Nous sommes préoccupés par le fait que le Groupe de contrôle n'a pas pu se rendre en Érythrée cette année, et nous avons appuyé les dispositions du projet de texte à ce sujet. Toutefois, à notre avis, la résolution de cette année est moins bonne que celle de l'année dernière. Malgré nos demandes répétées, il n'y est fait aucune mention d'une feuille de route qui pourrait servir de guide pour les prochaines actions de l'Érythrée. En outre, les auteurs de la résolution ont retiré du préambule la mention du fait que le Groupe de contrôle, une fois encore, n'a pas pu trouver d'éléments concluants indiquant que l'Érythrée soutenait les Chabab, sous prétexte que ce passage figurait également dans le dispositif de la résolution et qu'il était donc superflu.

Dans le même temps, les paragraphes critiques au sujet de l'Érythrée qui correspondent aux intérêts des auteurs se retrouvent tant dans le préambule que dans le dispositif de cette résolution. Nous ne pouvons pas appuyer ce genre d'approche sélective. À cet égard, nous répétons une fois encore qu'il importe d'élaborer une sorte de feuille de route qui permettrait la levée graduelle des sanctions à l'encontre d'Asmara, comme un certain nombre de délégations et nous-mêmes l'avons suggéré lors des travaux sur le projet de résolution l'année dernière déjà et encore cette année.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède se félicite de l'adoption ce matin de la résolution 2385 (2017), même si nous regrettons que nous n'ayons pas été en mesure de parvenir à un consensus. Nous l'avons appuyée, parce que nous pensons qu'il est important de continuer à soutenir l'effort plus vaste visant à instaurer la paix, la stabilité et la prospérité dans la Corne de

l'Afrique, et à résoudre les problèmes et les différends dans la région.

En ce qui concerne la Somalie, le régime de sanctions continue de jouer un rôle essentiel à l'appui des efforts internationaux qui visent à vaincre les Chabab en bloquant les flux d'armes illicites et en les empêchant de lever des fonds. Notre appui ferme et continu au processus de paix et d'édification de l'État en Somalie est crucial, si nous ne voulons pas mettre en péril les acquis politiques et sécuritaires déjà engrangés. La Somalie a encore un long chemin à parcourir et de nombreuses tâches à accomplir. La communauté internationale et le peuple somalien doivent maintenir le cap en préservant l'élan obtenu et en faisant fond sur les acquis.

S'agissant de l'Érythrée, il incombe au Conseil d'évaluer continuellement si ses mesures permettent d'atteindre ses objectifs. Les sanctions ne sont pas une fin en soi, mais un moyen de parvenir à une fin. Nous nous félicitons du fait que dans cette résolution, le Conseil indique clairement sa volonté d'examiner régulièrement les mesures visant l'Érythrée, au fur et à mesure du renforcement de sa coopération avec le Comité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée et avec la communauté internationale dans son ensemble. Nous prenons acte du fait que le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, dans des rapports consécutifs, n'a trouvé aucune preuve d'un appui qui aurait été fourni par l'Erythrée aux Chabab. Il est indispensable que l'Érythrée coopère avec le Comité et le Groupe de contrôle afin que ces informations encourageantes puissent être vérifiées une bonne fois pour toutes. Sur la base de ces éléments, le Conseil pourra entamer un examen du régime de sanctions.

La situation actuelle en ce qui concerne plusieurs questions frontalières continue de mettre en péril la stabilité régionale et d'entraver la coopération et le développement à l'échelon régional. Comme la résolution l'indique clairement, tous les États Membres de la région ont la responsabilité de s'abstenir d'actes de déstabilisation et d'œuvrer en faveur de la paix et de la prospérité dans la Corne de l'Afrique.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient fermement l'adoption aujourd'hui de la résolution 2385 (2017), une résolution importante qui renouvelle le mandat des régimes de sanctions sur la Somalie et l'Érythrée. Ce renouvellement montre que le Conseil de sécurité comprend que les régimes de sanctions sont un élément important de la réponse globale de la communauté internationale à la situation qui a cours dans la Corne de l'Afrique. En renouvelant le mandat du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, nous indiquons notre détermination sans faille à renforcer la sécurité et la paix dans la région.

Nous tenons à saluer la coopération récente du Gouvernement érythréen avec les États-Unis et la communauté internationale. Nous encourageons l'Érythrée à continuer d'œuvrer à répondre aux préoccupations du Conseil de sécurité. Si nous apprécions à sa juste valeur notre dialogue avec l'Érythrée, nous devons noter notre déception que le Groupe de suivi et le Président du Comité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée continuent d'être empêchés de se rendre dans le pays. Cette absence de coopération entrave la capacité du Groupe de contrôle à s'acquitter de son mandat et à évaluer pleinement le respect par l'Érythrée de ses obligations. Or, il est nécessaire de confirmer ce respect afin de pouvoir assouplir le régime des sanctions. Autoriser le Groupe de contrôle à se rendre dans le pays pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat constitue donc un premier pas essentiel.

Nous demeurons profondément préoccupés par les informations du Groupe de contrôle concernant d'éventuelles violations des sanctions, y compris l'interception de radios militaires cryptées expédiées par la Corée du Nord à l'Érythrée, ainsi que l'appui de l'Érythrée aux groupes armés de la région. Nous attendons également de l'Érythrée qu'elle nous communique toute autre information à sa disposition qui permettrait de régler les questions en suspens concernant les prisonniers djiboutiens détenus dans le pays.

En ce qui concerne la Somalie, nous reconnaissons les efforts que déploie le Gouvernement somalien pour réformer le secteur de la sécurité et honorer ses obligations en matière de communication d'informations en vertu du régime de sanctions. Plus généralement, il est clair que la Somalie a une occasion importante de consolider ses progrès politiques et en matière de sécurité. Maintenant que le Gouvernement fédéral a un président, un premier ministre et un cabinet ministériel en fonction, le Gouvernement et les États fédéraux doivent mettre en place une gouvernance efficace pour le peuple somalien.

La menace persistante que posent les Chabab ne peut être ignorée. Nous prenons note avec une profonde préoccupation des informations fournies par le Groupe

de contrôle selon lesquelles les recettes que tire ce groupe de l'exploitation des ressources naturelles de la Somalie ont augmenté, et les États-Unis confirment avec fermeté l'interdiction qui vise les importations et les exportations de charbon somalien. Nous comptons sur tous les États Membres pour honorer l'obligation qu'ils ont de veiller à la pleine application de cette interdiction, et nous espérons que le Groupe de contrôle continuera de nous fournir des informations détaillées sur les sources de financement des Chabab.

De même, la présence de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Somalie est un avertissement sérieux contre la complaisance. Les autorités somaliennes doivent continuer de collaborer avec la communauté internationale pour neutraliser cette menace. La résolution 2385 (2017) souligne l'importance de la bonne gouvernance, les progrès déjà accomplis dans le pays et les perspectives de progrès futurs.

Nous appuyons les efforts de la Somalie pour jeter les bases d'un Gouvernement plus stable, représentatif et ouvert. Les États-Unis se tiennent aux côtés de la Somalie, et la communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent rester engagés pour permettre à la région de bâtir un avenir pacifique. En appuyant la pleine mise en œuvre des mesures énoncées dans la résolution adoptée aujourd'hui, les États Membres contribueront à promouvoir la paix et la stabilité à long terme dans la Corne de l'Afrique et le reste de la région. Nous nous joignons aux autres membres du Conseil pour envoyer ce message aujourd'hui.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Récemment, la situation générale dans la Corne de l'Afrique est restée stable. Pendant ce temps, les Chabab et d'autres organisations terroristes continuent de sévir et de menacer la paix et le développement dans la région.

La Chine suit de près l'évolution de la situation dans la Corne de l'Afrique. Nous apprécions les contributions de l'Union africaine et des pays de la région à la lutte contre les Chabab. Nous appelons la communauté internationale à continuer de contribuer à l'édification de la nation somalienne, et nous la prions d'appuyer les efforts que déploient la Mission de l'Union africaine en Somalie et les Forces nationales de sécurité pour réaliser la paix et la stabilité dans la Corne de l'Afrique aussitôt que possible.

Les pays de la Corne de l'Afrique sont très proches les uns des autres et forment une communauté qui a un avenir commun, des intérêts interconnectés et une destinée commune. En conséquence, le maintien de la paix et de la stabilité régionales est dans l'intérêt fondamental de tous les pays de la région. La Chine espère sincèrement que les pays de la région progresseront dans la voie d'une paix et d'une stabilité globales dans la Corne de l'Afrique pour servir les intérêts fondamentaux des peuples de la région, renforcer les relations de bon voisinage, la solidarité et la coopération, et régler leurs différends par le dialogue et la consultation, le tout dans l'intérêt supérieur des pays de la région.

La Chine a toujours été d'avis que les sanctions sont un moyen plutôt qu'une fin en soi. Les sanctions doivent être un facteur de coopération entre les pays en vue de régler leurs différends et elles doivent être adaptées en fonction de la situation sur le terrain. Les membres du Conseil ont des vues divergentes en ce qui concerne la résolution 2385 (2017), que nous venons d'adopter, et ce texte peut encore être amélioré. Compte tenu des considérations susmentionnées, et sur la base de sa position traditionnelle sur les sanctions, la Chine s'est abstenue dans le vote.

La Chine espère que les pays concernés continueront de suivre le principe de comportement amical à l'égard des voisins, prendront en compte les préoccupations légitimes des pays voisins et prendront des mesures efficaces pour améliorer leurs relations avec eux afin de réaliser la sécurité commune et d'instaurer une coopération mutuellement bénéfique. Elle continuera de jouer un rôle constructif en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans la région de la Corne de l'Afrique.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay estime que le régime de sanctions continue de jouer un rôle vital dans la promotion de la paix et de la sécurité dans la Corne de l'Afrique.

En Somalie, il limite les flux d'armes illicites et coupe les sources de financement des Chabab. L'Uruguay suit de près l'évolution de la situation dans la Corne de l'Afrique et se félicite des progrès accomplis par le Gouvernement fédéral somalien. Nous félicitons l'Union africaine et les pays de la région de leur contribution à la lutte contre le groupe terroriste des Chabab, et nous appelons la communauté internationale à continuer d'appuyer les efforts de la Somalie.

En ce qui concerne l'Érythrée, le Gouvernement doit encore permettre au Groupe de contrôle de se rendre dans le pays. Même si dans son rapport (voir S/2017/925), le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée

souligne que, pour la quatrième année consécutive, il ne peut apporter aucune preuve irréfutable que l'Érythrée fournit un appui aux Chabab, l'Uruguay estime que si l'Érythrée autorisait le Groupe de contrôle à se rendre dans le pays, à vérifier qu'aucun appui n'est fourni aux groupes armés et qu'il n'y a pas de prisonniers de guerre, le Conseil serait en mesure de réexaminer les sanctions à l'encontre de ce pays.

Néanmoins, il importe que le Conseil de sécurité commence à réfléchir à d'autres méthodes de travail qui nous permettront de débloquer la situation et de progresser vers le règlement des conflits dans la Corne de l'Afrique, étant entendu que les sanctions sont un moyen et non une fin en soi. Ainsi, la résolution porte sur les sanctions imposées contre la Somalie et ne dissocie pas les deux régimes. En votant contre, nous aurions remis en question le régime de sanctions en vigueur contre la Somalie. C'est la raison pour laquelle l'Uruguay a voté pour le texte.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : La pérennisation de la paix à l'échelle mondiale est impossible en l'absence de paix et de sécurité en Afrique, en particulier dans la Corne de l'Afrique. En dépit des progrès que nous observons dans l'édification des institutions politiques par le Gouvernement fédéral somalien, des organisations terroristes continuent de perpétrer des actes destructeurs. Il est clair que les efforts déployés en matière de consolidation de la paix et d'édification de la nation doivent être accentués dans le cadre d'une démarche cohérente, coordonnée et collaborative pour combattre ces groupes terroristes.

Nous appuyons la résolution 2385 (2017) adoptée aujourd'hui, et nous estimons que la Somalie a besoin de tout l'appui du Comité chargé d'appliquer les sanctions pour surmonter les problèmes qui se profilent. Nous saluons les progrès accomplis par le Gouvernement fédéral en matière de promotion du processus politique, et nous appelons la communauté internationale à continuer d'aider la Somalie à renforcer ses structures étatiques.

L'ONU, la communauté internationale et le Gouvernement fédéral doivent accentuer leurs efforts pour éviter la famine et prendre toutes les mesures nécessaires pour condamner et mettre un terme aux attaques de plus en plus fréquentes contre des acteurs humanitaires et aux obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous devons concourir à un accès total, sûr et sans entrave afin que l'aide soit acheminée à temps vers les populations qui en ont besoin dans toute la Somalie pour que la famine de 2011 ne se reproduise pas. Le Kazakhstan fournit une assistance dans les zones rurales du pays.

En ce qui concerne l'Érythrée, nous notons que le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée n'a trouvé aucune preuve irréfutable que l'Érythrée fournit un appui aux Chabab. Nous saluons la volonté du Gouvernement érythréen de faciliter une visite du Président et nous espérons que les deux parties conviendront d'une date prochainement. Il est évident qu'une excellente compréhension de la situation sur le terrain permettrait au Conseil de sécurité d'être mieux informé et faciliterait ainsi l'examen des mesures concernant l'Érythrée.

S'agissant de la question des prisonniers de guerre, nous saluons la libération de quatre prisonniers de guerre par l'Érythrée en mars 2016, et nous appelons les deux parties à continuer de contribuer au règlement de la question des combattants.

S'agissant du différend frontalier entre Djibouti et l'Érythrée, ma délégation exhorte les deux parties à maintenir une atmosphère de calme et de retenue et à régler leur différend frontalier par des moyens pacifiques et dans le respect du droit international.

Enfin, le Kazakhstan estime que les sanctions sont une mesure de dernier recours et demeure disposé à continuer de jouer un rôle constructif en faveur de la paix, de la stabilité et du développement dans la Corne de l'Afrique. En tant que Président du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, je suis déterminé à collaborer de manière ouverte, transparente et objective avec tous les membres du Conseil afin de réaliser la réconciliation nationale et de rétablir la paix dans cette sous-région capitale. Je prie également tous les États Membres d'appuyer la mise en œuvre des mesures suggérées et de contribuer à réaliser la sécurité et la stabilité, qui renforceront l'efficacité des investissements dans les domaines du développement et du progrès, ce dont bénéficiera l'ensemble de la région.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) **:** La Bolivie suit de près les derniers événements dans la corne de l'Afrique. Tout d'abord, nous devons souligner que la Bolivie appuie le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée et salue les efforts qu'il déploie pour travailler avec toutes les parties et contribuer à l'amélioration de la situation en matière de sécurité dans la région. Malgré cela, l'abstention dans le vote de la part de la Bolivie s'explique comme suit.

Premièrement, en ce qui concerne les sanctions, nous réitérons une fois de plus qu'elles ne doivent pas être une fin en soi; elles doivent être un dernier recours face au non-respect des mesures provisoires inscrites dans la Charte. Nous considérons que les sanctions doivent faire l'objet d'une évaluation à mesure de l'évolution de la situation et du contexte sur le terrain.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'Érythrée, nous devons mettre l'accent sur le fait que tous les États Membres de l'Organisation doivent respecter les engagements envers les mesures de renforcement de la confiance entre les États. À cet égard, nous prenons note de l'affirmation du Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) et du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée selon laquelle l'on n'a pas trouvé de preuves irréfutables que l'Érythrée fournit un appui au groupe terroriste des Chabab.

Troisièmement, dans le cadre de la transparence, du respect et de l'exécution des décisions du Conseil, nous estimons que la visite tant du Comité que du Groupe de contrôle sur le territoire érythréen doit pouvoir avoir lieu dès que possible.

Enfin, nous appelons l'Érythrée à s'engager à travailler en faveur de la stabilité de la région et à laisser de côté les intérêts sectaires de quelque nature qu'ils soient.

En ce qui concerne la situation en Somalie, nous exprimons notre préoccupation quant au grave risque que continue de représenter la présence des Chabab dans le pays et dans la sous-région, comme l'attestent l'utilisation d'éléments sophistiqués et les attaques asymétriques. Les attaques cruelles et la perte de centaines de vies à Mogadiscio le mois dernier en sont un exemple éloquent.

La Bolivie appelle la communauté internationale en général à apporter un soutien continu aux efforts et initiatives de l'Union africaine et des pays de la sous-région pour instaurer la paix et la stabilité en Somalie et neutraliser et vaincre les menaces terroristes. Nous soulignons également les efforts déployés par le Gouvernement fédéral somalien pour construire et consolider le processus politique de paix et de réconciliation approprié, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays.

Mme Gueguen (France) **:** La France salue l'adoption de la résolution 2385 (2017), qui renouvelle le régime de sanctions sur la Somalie et l'Érythrée et le mandat du Groupe d'experts qui lui est associé.

Concernant la Somalie, les sanctions, notamment l'embargo sur les armes, demeurent importantes et utiles face à la menace que les Chabab continuent de représenter dans le pays et compte tenu du renforcement de la présence de Daech. Je tiens à ce titre à présenter une nouvelle fois les condoléances de la France aux autorités et au peuple somaliens pour le terrible attentat du 14 octobre dernier à Mogadiscio. Par ailleurs, concernant l'embargo sur les armes, la France tient à souligner que les exemptions prévues permettent de préserver la capacité des autorités somaliennes à se procurer les équipements dont elles ont besoin pour se défendre face aux groupes terroristes.

Concernant l'Érythrée, la France estime que le Conseil de sécurité se devait d'adopter une position équilibrée et surtout une position réaliste. Le Groupe d'experts n'a pas trouvé, pour la quatrième année consécutive, de preuves concluantes d'un soutien de l'Érythrée aux Chabab en Somalie. C'est un point positif. Mais la France estime qu'il reste avant tout nécessaire que l'Érythrée coopère avec le Comité de sanctions et avec le Groupe d'experts et, plus largement, avec les autres mécanismes des Nations Unies avant qu'une évolution puisse être engagée au Conseil de sécurité.

Le Conseil avait fait l'an dernier des gestes d'ouverture, avec l'adoption de la résolution 2317 (2016) et avec les consultations tenues au printemps de cette année. Mais l'annulation de la visite à Asmara du Président du Comité de sanctions a dans ce contexte été une déception. En outre, l'Érythrée doit s'engager à régler définitivement la question des prisonniers de guerre djiboutiens, à soutenir une médiation active en vue d'une reprise du dialogue avec Djibouti et à cesser d'une manière générale tout soutien aux groupes armés de la région. La porte reste donc ouverte, mais nous attendons des gestes concrets de coopération.

M. Ciss (Sénégal) **:** Le Sénégal salue l'adoption de la résolution 2385 (2017) renouvelant le régime de sanctions pour la Somalie et l'Érythrée, et y voit le signe de notre engagement collectif à continuer de suivre de près la situation politique et sécuritaire de ces deux pays.

Les préoccupations constantes évoquées dans le texte représentent également à nos yeux la preuve d'une lecture partagée des défis qui se posent dans ce domaine en Somalie et en Érythrée. En effet, en Somalie, la présence et les actions néfastes des Chabab,

qui continuent d'occuper des parties du territoire et de commettre des attentats, y compris récemment, rend plus complexe la situation sécuritaire du pays au moment où les divisons somaliennes cherchent à rétablir et à consolider l'état de droit.

Dans ce contexte, ma délégation a apporté son soutien à l'accord politique du 16 avril 2017 entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la Fédération portant sur un dispositif national de sécurité visant à intégrer les forces des régions et de la Fédération, ainsi qu'au Pacte de sécurité adopté à la Conférence de Londres.

Par ailleurs, il sied de souligner l'occasion qu'offre cette résolution d'adopter une approche globale tenant compte de l'impératif d'intensifier les efforts pour éliminer les sources de financement des Chabab. Nous nous félicitons également des dispositifs contenus dans cette résolution qui prévoient des mesures pour empêcher l'exploitation illégale des ressources naturelles en Somalie. Pour tout dire, le Sénégal espère que la mise en œuvre de cette résolution permettra de promouvoir une reconstruction pacifique de la Somalie.

En ce qui concerne l'Érythrée, la résolution reconnaît à juste titre les récents efforts du Gouvernement pour renouer avec la communauté internationale, une coopération qui s'avère primordiale et pouvant à l'avenir aider le Conseil à mieux apprécier les mesures à mettre en œuvre par ce pays. C'est l'occasion de rappeler que le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée n'a pas trouvé de preuves de son soutien présumé aux Chabab.

S'agissant du différend frontalier avec Djibouti, nous saluons le calme et la retenue des deux parties et leur demandons d'explorer tous les moyens possibles de parvenir à une solution pacifique.

Confiants dans l'efficience des processus régionaux, nous restons convaincus que seule la pleine coopération des États de la région à travers les cadres de mécanismes régionaux établis à cet effet peut permettre une réponse coordonnée et donc durable aux problèmes des Chabab et autres groupes terroristes qui minent la région.

Le Président (*parle en anglais*) **:** Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Italie.

L'Italie partage de profonds liens historiques, culturels, économiques et stratégiques avec l'ensemble des pays de la Corne de l'Afrique, et est fortement attachée à la pleine restauration de la paix et de la stabilité dans la région. Par conséquent, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2385 (2017), et nous remercions son rédacteur, le Royaume-Uni, de son excellent travail. Nous n'avons épargné aucun effort dans la négociation du texte adopté aujourd'hui afin d'y introduire certaines dispositions qui pourraient refléter l'évolution de la situation et ouvrir la voie à des examens du régime de sanctions dans un avenir proche, nous permettant ainsi d'appuyer pleinement ce texte.

En ce qui concerne la Somalie, la résolution condamne les violations de l'embargo sur les armes, qui portent atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Somalie. De plus, pour la première fois, le Conseil de sécurité a reconnu les progrès accomplis par la Somalie dans la maîtrise des armements, et s'est engagé à réexaminer l'embargo lorsque Mogadiscio aura rempli toutes les conditions énoncées.

S'agissant de l'Érythrée, dans le dispositif de la résolution, le Conseil de sécurité reconnaît pour la première fois qu'il n'y a pas de preuves irréfutables que l'Érythrée aurait fourni un appui aux Chabab, comme le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée l'affirme depuis quatre ans. En outre, le Conseil de sécurité est déterminé à réexaminer une fois de plus les sanctions sur l'Érythrée à partir du prochain semestre. À cette fin, l'Érythrée doit renforcer sa coopération avec le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée et avec le Groupe de contrôle, en particulier en contribuant à l'organisation d'une visite sur place du Président du Comité. La coopération avec le Comité des sanctions et le Groupe de contrôle n'est pas une option; c'est une exigence obligatoire afin d'ouvrir davantage de portes dans les mois à venir.

Les sanctions sont un instrument, et non une fin. Comme tout instrument, elles doivent faire l'objet d'un réexamen lorsque les nouvelles circonstances l'exigent. La Somalie et l'Érythrée doivent saisir les occasions offertes par la résolution adoptée aujourd'hui.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi que de prendre la parole aujourd'hui à la présente séance du Conseil de sécurité au nom de la Somalie. Je voudrais tout d'abord remercier

l'Ambassadeur Umarov des efforts qu'il déploie depuis qu'il est à la tête du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, pour faire avancer le travail du Comité. Nous appuyons pleinement la résolution 2385 (2017) sur la Somalie, et nous félicitons le Gouvernement britannique, rédacteur de la résolution, de son engagement, et tous les membres du Comité des sanctions de leur action.

Nous nous félicitons des mesures prises pour renforcer et pleinement mettre en œuvre l'interdiction du commerce du charbon de bois, qui sert de source importante de financement au groupe terroriste des Chabab. Les Chabab restent la menace la plus pressante en Somalie et posent de graves problèmes de sécurité dans le pays et, en fait, dans la région. À cet égard, je voudrais rappeler au Conseil que peu après son investiture, S. E. le Président Mohamed Abdullahi Farmajo a offert grâce et amnistie aux membres de ces organisations terroristes. Mais son offre a été rejetée par ces terroristes.

C'est pourquoi le renforcement des capacités et du dispositif de sécurité, au moyen d'une réforme du secteur de la sécurité et d'un programme robuste de désarmement, démobilisation et réintégration, continue d'être la première des priorités pour le Gouvernement somalien. Nous sommes convaincus que pour que cette réforme aboutisse, il faut une assistance accrue et coordonnée de la communauté internationale au secteur somalien de la sécurité, un renforcement de l'Armée nationale somalienne, une force de la Mission de l'Union africaine en Somalie robuste, et une consolidation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Somalie. Je voudrais souligner les trois points suivants.

Premièrement, la résolution souligne certes qu'il faut s'employer à faire en sorte que les effets déstabilisateurs des crises régionales ne se propagent pas en Somalie, mais elle n'identifie pas spécifiquement l'impact de la crise du Golfe sur la Somalie, que ce soit sous l'angle d'une désintégration politique ou autre. Nous espérions que la résolution serait plus explicite s'agissant du nécessaire respect de l'indépendance politique, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et, par-dessus tout, de l'unité de la Somalie.

Deuxièmement, la résolution prie certes instamment le Groupe de contrôle de poursuivre ses enquêtes sur l'utilisation de substances chimiques dans la fabrication d'engins explosifs improvisés, mais notre gouvernement aimerait que le Conseil adopte des recommandations pour réduire ces tactiques fatales, surtout étant donné que six des sept bombes explosées dernièrement par les Chabab contenaient des substances chimiques, et considérant l'ampleur de l'attentat du 14 octobre dans lequel plus de 350 personnes innocentes ont perdu la vie.

Troisièmement, l'embargo sur les armes est en vigueur en Somalie depuis plus de 20 ans, avec de multiples modifications, notamment une levée partielle. Bien que cette résolution appelle à la mise en œuvre du dispositif national de sécurité somalien qui intègrerait les forces régionales et fédérales, l'actuel embargo sur les armes visant la Somalie favorise une fourniture désintégrée d'armes et de munitions à de multiples et différentes entités du secteur de la sécurité et pourrait contribuer à la fragmentation de notre pays de la pire façon possible. Il existe certainement des raisons pour justifier des exemptions spécifiques limitées, mais il faut que l'embargo sur les armes soit étroitement aligné sur le dispositif national de sécurité somalien. Dans sa Notice d'aide à l'application de 2016, le Groupe de contrôle a reconnu ces préoccupations et a fait au Conseil de sécurité, des recommandations,dont il n'a pas encore été tenu compte à ce jour.

Je comprends que mon gouvernement doit faire encore davantage pour se conformer aux exigences d'une levée partielle de l'embargo, notamment qu'il doit apporter des améliorations à nos systèmes de gestion, de commandement et maîtrise des armes. Et je confirme que mon gouvernement œuvrera au renforcement du respect des mesures durant l'année prochaine. À cet égard, nous demandons au Conseil d'envisager de définir des critères clairs concernant la levée totale de l'embargo sur les armes, ainsi d'actualiser le cadre concernant l'embargo sur les armes visant la Somalie pour le mettre en phase avec notre dispositif national de sécurité.

Nous nous déclarons vivement préoccupés par le fait que le Gouvernement érythréen n'ait pas encore communiqué d'informations nouvelles concernant le sort de 13 prisonniers de guerre djiboutiens détenus dans des prisons érythréennes et dont on est sans nouvelles. Nous exhortons l'Érythrée à se conformer aux dispositions des résolutions du Conseil de sécurité et à les libérer immédiatement ainsi qu'à négocier de bonne foi le règlement du différend frontalier avec Djibouti,que, le Gouvernement fédéral estime être préjudiciable à la stabilité et à la sécurité de la Corne de l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Osman Saleh, Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée.

M. Saleh (Érythrée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que l'Italie, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre. C'est un honneur pour moi que de prendre la parole au Conseil de sécurité au nom des Érythréens qui sont depuis plus d'un demi-siècle à l'avant-garde du combat pour la paix et la dignité humaine dans la Corne de l'Afrique.

Aujourd'hui encore, le Conseil a raté l'occasion de rectifier l'offense faite aux Érythréens et de contribuer positivement à la sécurité de la Corne de l'Afrique et de la mer Rouge, qui pâtissent depuis longtemps des effets débilitants des fléaux du conflit, de la pauvreté et du terrorisme. Cela fait cinq ans – y compris cette année – que le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée affirme qu'il n'a pas trouvé d'éléments concluants indiquant que l'Érythrée soutenait les Chabab en Somalie, lequel soutien présumé est la principale raison invoquée pour justifier l'imposition de sanctions. Ceci n'aurait jamais dû surprendre tant le rôle que joue l'Érythrée dans la lutte contre le terrorisme dans la région est un fait historique.

S'agissant de Djibouti, c'est un fait inédit que le Conseil fasse dans l'asymétrie en sanctionnant une partie et pas l'autre, surtout sachant que le différend qui les oppose fait l'objet d'une médiation mutuellement convenue. La partialité avec laquelle le Conseil traite ce différend continue de susciter un sentiment de non-obligation chez le Gouvernement djiboutien et le pousse à poursuivre sa politique de provocation en vue d'attiser les tensions, alors, qu'en fait, l'accalmie règne à la frontière entre les deux pays. En outre, l'Érythrée trouve paradoxal que le Conseil ait choisi de garder le silence sur le fait que l'Éthiopie occupe illégalement depuis 15 ans des territoires érythréens souverains alors qu'il harcèle l'Érythrée au sujet d'un supposé différend frontalier avec Djibouti.

Le message adressé au peuple érythréen par ceux qui ont appuyé la résolution 2385 (2017) est reçu cinq sur cinq : l'Érythrée n'a rien fait de mal ni violé les résolutions du Conseil de sécurité, pourtant les sanctions resteront en vigueur juste pour le plaisir de cibler l'Érythrée. Le message adressé aux habitants de la région est clair aussi : le Conseil n'a aucune intention de s'attaquer aux problèmes fondamentaux qui minent la paix et la sécurité dans la région.

L'accent placé par certains membres du Conseil sur l'appui présumé apporté aux groupes armés est inapproprié, inacceptable et relève du deux poids, deux mesures. Il récompensera l'aggravation, l'occupation, les politiques de déstabilisation et de changement de régime, et la provocation. Il encouragera la perpétuation des jeux à somme nulle, ce qui est malheureux. Mais pire, il jettera le discrédit sur cet organe auquel est confiée la tâche cruciale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La situation dans la région de la Corne de l'Afrique et de la mer Rouge reste explosive et précaire. L'Érythrée contribue de façon modeste et importante à la stabilisation de la région, mais il importe au plus au point de voir si les sanctions imposées à l'Érythrée au cours des huit dernières années sont en train de réduire le conflit ou de le nourrir. Elles ont de toute évidence aggravé la situation, en récompensant un agresseur et en nourrissant chez l'Éthiopie un sentiment d'impunité, ce qui signifie que le conflit va poursuivre. Elles ont eu pour effet de perpétuer le conflit, dont les peuples éthiopien et érythréen paient le prix fort, et de compliquer la situation en matière de sécurité de la région. Une fois de plus, l'Érythrée demande au Conseil de réparer ce tort, non seulement dans l'intérêt de l'Érythrée, mais aussi de l'Éthiopie, de la sous-région, de l'Afrique et de la région de la mer Rouge.

La responsabilité d'assurer la paix et la sécurité régionales dans la corne de l'Afrique et dans la région de la mer Rouge incombe au premier chef aux pays de cette région. L'Érythrée continuera de s'engager et de contribuer dans un esprit constructif en faveur de la paix, de l'amitié et du progrès dans notre région. En effet, l'Érythrée est convaincue qu'un environnement favorable est essentiel à son développement inclusif et centré sur la population.

Pour terminer, je voudrais remercier les délégations qui n'ont pas appuyé cette résolution politiquement motivée et contre-productive que le Conseil vient d'adopter.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Djibouti.

M. Doualeh (Djibouti) (*parle en anglais*) : D'emblée, Djibouti voudrait exprimer sa profonde gratitude aux membres du Conseil de sécurité pour cette occasion qui lui est offerte de présenter son point de vue sur le différend frontalier non réglé qui l'oppose à l'Érythrée et sur les tensions et l'insécurité qui se

sont exacerbées après le retrait des forces qatariennes le 13 juin. Nous voudrions en outre remercier M. Kairat Umarov, Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, et féliciter le Royaume-Uni de ses efforts qui ont conduit à l'adoption de la résolution 2385 (2017) aujourd'hui.

En ce qui concerne la Somalie, Djibouti est vivement préoccupé par la menace grave que les Chabab continuent de faire peser sur la paix et la stabilité de la région. Nous avons notamment assisté à une tendance inquiétante cette année, caractérisée par de multiples attaques particulièrement violentes. Selon certaines informations, les Chabab ont été impliqués dans plus de la moitié de tous les actes de violence en Afrique imputables à des groupes islamistes militants au cours des trois premiers trimestres de 2017.

Nous saluons l'accord politique conclu le 16 avril sur une dispositif national de sécurité visant à intégrer les forces des régions et de la Fédération ainsi que le Pacte de sécurité adopté à la Conférence de Londres et nous attendons avec intérêt la Conférence sur la sécurité qui se tiendra à Mogadiscio en décembre. Nous sommes fermement convaincus que seul un règlement politique viable peut permettre d'élaborer, d'un commun accord, une démarche en vue de la constitution de forces de sécurité nationales professionnelles.

Pour réaliser notre objectif commun, qui est de vaincre et d'affaiblir les Chabab, il importe de souligner qu'un appui accru et soutenu aux forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) est indispensable. Les partenaires internationaux doivent renforcer leur appui à l'AMISOM en mettant à sa disposition des capacités vitales, notamment des multiplicateurs de force et des éléments habilitants, pour l'aider à relever les défis auxquels elle est confrontée et à accomplir les tâches qui lui ont été confiées. Enfin, Djibouti réitère son engagement indéfectible en faveur de la paix en Somalie et sa volonté d'y contribuer par tous les moyens.

S'agissant de l'Érythrée, Djibouti est gravement préoccupé par le fait que, pour son cinquième mandat consécutif, le Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée n'a pas été autorisé à se rendre en Érythrée. De même, la mission proposée par le Président de la Commission de l'Union africaine n'a pas été effectuée pour des questions de calendrier – une excuse fréquemment invoquée par l'Érythrée pour ne pas coopérer avec les missions d'enquête.

Nous demeurons convaincus que l'Érythrée n'a jamais cessé de fournir des armes et son appui aux Chabab et nous avons soumis les éléments de preuve pertinents au Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée, tel qu'indiqué dans son rapport au Conseil (S/2017/925). De toute évidence, vu que les missions du Groupe de contrôle ont été empêchées de s'acquitter de leur mandat en Érythrée, elles n'ont pu tirer aucune conclusion sur le comportement de l'Érythrée. L'Érythrée doit s'engager à coopérer pleinement avec le Groupe de contrôle, notamment en lui garantissant un accès sans entrave à tous les renseignements et dossiers que la mission jugera nécessaire d'examiner, ainsi qu'à tout le personnel qu'elle jugera nécessaire d'interroger.

La résolution qui vient d'être adoptée par les membres du Conseil insiste sur l'importance de coopérer avec le Groupe de contrôle. L'État d'Érythrée doit changer d'attitude et nous espérons qu'il ne jurera pas de nouveau publiquement de faire obstruction aux travaux du Groupe de contrôle – en s'opposant au Conseil –, comme il l'a fait sans équivoque dans cette même salle en avril, lorsque son représentant a dit : « L'Érythrée ne voit aucun intérêt à organiser une visite du Groupe de contrôle dans le pays » (*S/PV.7925, p. 18*).

Cela fait près de 10 ans depuis que l'Érythrée a violé le droit international en s'installant illégalement sur notre territoire et en occupant Ras Doumera et l'île de Doumera. Cela fait également 10 ans depuis que l'Érythrée a pris des prisonniers de guerre djiboutiens et a refusé de fournir une liste de noms et de numéros d'identification de tous les prisonniers et autres personnes portées disparues sous sa garde ou de rendre compte de quelque façon que ce soit s'agissant du sort des Djiboutiens qu'il détient au secret, dans des conditions les plus inhumaines et les plus dégradantes. Cela fait 10 ans depuis que l'Érythrée a commencé à recruter, à équiper et à armer des groupes en vue de déstabiliser la région et d'inciter à la violence et aux troubles civils en Djibouti.

Le rapport du Groupe de contrôle contient des éléments de preuve convaincants en ce qui concerne les tentatives continues de l'Érythrée d'exacerber le conflit en fomentant une rébellion armée contre le Gouvernement djiboutien. Nous avons toujours affiché notre engagement indéfectible et ferme en faveur du règlement pacifique de cette crise. Nous n'avons ménagé aucun effort pour trouver une solution à la crise. Après la fin des efforts de médiation du Qatar et le retrait du personnel qatarien de la frontière internationale, l'Érythrée

a positionné ses soldats à Ras Doumera et sur l'île de Doumera. Ce faisant, l'Érythrée a contribué à exacerber les tensions et l'insécurité, créant ainsi un risque de reprise de violences.

Craignant une reprise éventuelle des hostilités, l'Union africaine a décidé de déployer une mission d'enquête à Djibouti et en Érythrée. Djibouti a coopéré avec la mission de l'Union africaine et a facilité ses activités pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat. L'Érythrée, évidemment, n'a pas encore coopéré avec la mission d'établissement des faits de l'Union africaine. Tel que le demande la résolution que vient d'adopter le Conseil, Djibouti s'engage pleinement à poursuivre sa coopération avec le Président de l'Union africaine.

Quatre mois se sont écoulés depuis le retrait des observateurs du Qatar et l'Érythrée continue d'occuper illégalement le territoire souverain de Djibouti. Maintenant que le différend frontalier non réglé n'est plus soumis à la médiation d'une tierce partie, Djibouti estime que le Conseil de sécurité doit inviter l'Érythrée et Djibouti – d'urgence et pour éviter toute nouvelle escalade de la violence – à régler ce différend frontalier par des moyens pacifiques, conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies.

Nous remercions les membres du Conseil de sécurité pour leur analyse de la situation et en particulier, nous prenons note du paragraphe 40 de la résolution, dans lequel le Conseil engage les deux parties « à explorer tous les moyens possibles de régler le différend frontalier de manière pacifique, dans le respect du droit international ». En vue de mettre en œuvre la résolution du Conseil de sécurité, Djibouti est prêt à soumettre ce différend à la Cour internationale de Justice ou à un tribunal d'arbitrage international établi conformément aux règles applicables de la Cour permanente d'arbitrage, pour que soit rendue une décision définitive et contraignante.

Même si les efforts de médiation du Qatar ont échoué dès le début parce que l'Érythrée a refusé de nommer un représentant au sein de l'organe de médiation, Djibouti a investi dans la paix depuis longtemps. Il a présenté un mémorandum juridique et un exposé intégral des faits pertinents et des principes juridiques applicables en la matière ainsi que d'autres questions liées au différend. Nous avons coopéré et nous nous sommes efforcés de parvenir à un règlement pacifique en y consacrant du temps, des ressources et de l'énergie. En retour, nous nous sommes heurtés aux faux-fuyants et à la mauvaise foi de l'Érythrée.

Il y a encore 13 prisonniers de guerre portés disparus, qui sont toujours détenus en Érythrée. Nos prisonniers de guerre sont des êtres humains, pas des statistiques. La libération des prisonniers de guerre restants de cette captivité cruelle est une priorité absolue pour nous. Nous œuvrerons sans relâche en vue de leur rapatriement. Les affirmations de l'Éryhtrée, qui ne visent qu'à servir ses intérêts, selon lesquelles elle aurait libéré tous les prisonniers de guerre djiboutiens sous sa garde, ne sont nullement crédibles. Même après l'évasion des deux prisonniers de guerre djiboutiens en 2011, l'Érythrée a refusé d'admettre qu'elle les avait détenus. En fait, pendant huit ans, l'Érythrée a nié l'existence des quatre prisonniers de guerre qu'elle a libérés.

L'Union africaine, dans sa déclaration publiée en mars 2016, a été obligée de dire ce qui suit :

> « Tout en nous félicitant de la libération, [en mars 2016], des prisonniers de guerre djiboutiens, nous appelons néanmoins [l'Érythrée] à clarifier le sort des prisonniers restants et à les libérer ».

Par contraste, le Gouvernement djiboutien a autorisé le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à examiner tous les dossiers des prisonniers de guerre érythréens détenus à Djibouti depuis les affrontements de 2008 et à faire des recommandations sur leur statut et leurs besoins en matière de protection.

Les gestes de bonne volonté de Djibouti n'ont pas été bien accueillis et sa proposition de dialogue a été rejetée. Au lieu de rechercher la paix, l'Érythrée a choisi de faire la guerre. Au lieu de coopérer avec la mission d'établissement des faits de l'Union africaine, l'Érythrée n'a pas encore fixé de date. En renouvelant les sanctions, le Conseil de sécurité a envoyé un signal politique clair selon lequel l'Érythrée n'a qu'à s'en prendre à elle-même. Toute analyse objective et impartiale aboutirait à la conclusion que c'est l'Érythrée elle-même qui est à blâmer.

Dans le même temps, cette résolution offre à l'Érythrée une voie raisonnable de régler la situation. L'Érythrée est juridiquement tenue de respecter les résolutions du Conseil de sécurité. En effet, tel que la mission d'enquête des Nations Unies l'a indiqué dans son rapport du 12 septembre 2008 en ce qui concerne le non-respect des décisions du Conseil de sécurité par l'Érythrée :

> « Aucun pays ne devrait être autorisé à faire fi des décisions du Conseil de sécurité en toute impunité sachant que cela ne serait pas de bon augure pour la paix et la sécurité dans la région et dans le monde ». (*S/2008/602, par. 56*).

La séance est levée à 11 h 10.